

AVIS PUBLIC

Avis est donné qu'une **assemblée extraordinaire** du conseil d'agglomération aura lieu :

Date **le vendredi 14 novembre 2014, à 13 h 30**

Lieu Salle du conseil de l'hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

Cette assemblée extraordinaire portera sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville.

Veillez noter que la période de questions et les délibérations de cette séance du conseil d'agglomération porteront exclusivement sur ce sujet, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Une période de questions du public est prévue au début de l'assemblée. Les personnes qui désirent poser des questions doivent se présenter entre 12 h 30 et 13 h **au rez-de-chaussée de l'édifice Chassegros-de-Léry situé au 303, rue Notre-Dame Est** pour obtenir un numéro d'inscription. Toutefois, les personnes à mobilité réduite peuvent se présenter à l'hôtel de ville, au 275, rue Notre-Dame Est. Le tirage au sort déterminant l'ordre dans lequel les personnes pourront poser leur question se déroulera au 303, rue Notre-Dame Est à compter de 13 h. Il est impératif d'avoir en sa possession une preuve d'identité avec photo aux fins de son inscription. À défaut, une personne ne pourra être inscrite. Les personnes inscrites recevront une carte d'identification qui leur permettra d'accéder à la salle du conseil municipal afin de pouvoir poser leur question.

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'hôtel de ville par la porte du côté ouest (place Vauquelin).

La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins 3 jours ouvrables à l'avance, au 514-872-3142.

Montréal, le 4 novembre 2014

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon

Publication choisie : Le Devoir

Date de parution : Le 4 novembre 2014

Date de la demande : Le 30 octobre 2014